

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-063

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

Nombre de délégués :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 26

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN et Mme Sandrine FUSADE,

OBJET :

Vente d'une partie de
l'exploitation agricole de La
Sénégie

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY
Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Rapporteur : F. DELORT

Vu le courrier du 5 février 2021 par lequel Monsieur Julien QUEROL a fait connaître son intérêt à acquérir la stabulation et une parcelle de terrain de 1,80 ha cadastré en section ZP n°20 (plan en annexe) pour un montant de 55 000 € ;

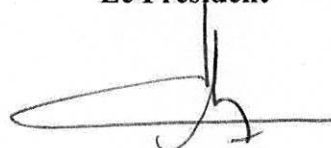
Vu l'avis domanial n°2021-87187-34598 du 18 mai 2021, joint à la présente délibération ;

Considérant que préalablement à la vente, la parcelle fera l'objet d'une division parcellaire à la charge de l'acquéreur ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la vente d'une partie de la parcelle cadastrée en section ZP n°20 sise la Sénégie à Saint-Yrieix-la-Perche, comprenant la stabulation et 1,80 ha de terrain attenant, à M. Julien QUEROL pour un montant de 55 000 € conformément à l'avis domanial ;
- **désigne** Maître Fabien GUILHEM, notaire à Saint-Yrieix-la-Perche pour la rédaction de l'acte, étant précisé que les frais d'acte et de division parcellaire restent à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document relatif au présent dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20210701-DC2021320149-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de